

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 5 avril 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Claude MERDY a donné pouvoir à Jean Paul BAREIGTS.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : Demande de subvention au titre de l'appel à projets DETR/DSIL 2022 pour l'aménagement d'une maison de la santé
--

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement des anciens locaux des services techniques, situés à proximité de la mairie, en une maison de la santé comprenant quatre cabinets médicaux.

Il ajoute que le permis de construire a été déposé de même qu'une demande de subvention au titre de l'appel à projets DETR/DSIL 2022.

Le Maire informe ses collègues que le Sous-Préfet lui a fait savoir qu'il convenait de compléter le dossier de demande de subvention par les recettes (loyers) attendues sur une période de 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

ESTIME les revenus de la location de la maison de la santé, que percevra la Commune, comme suit :

- Année 1 : 3 600 € HT (3 cabinets à 100 € HT/mois)
- Année 2 : 7 200 € HT (3 cabinets à 200 € HT/mois)
- Année 3 : 12 000 € HT (3 cabinets à 300 € HT/mois + 1 cabinet à 100 € HT/mois)
- Année 4 : 13 200 € HT (3 cabinets à 300 € HT/mois + 1 cabinet à 200 € HT/mois)
- Année 5 : 14 400 € HT (4 cabinets à 300 € HT/mois).

DEMANDE au Maire de transmettre ces éléments au Sous-Préfet pour compléter le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2022.

Fait et délibéré à GUICHE, le 14 avril 2022

Le Maire,



Bussiron
Jean Yves BUSSIRON